



Pension alimentaire que mon ex- ou concubin

Par **sylvie**, le 21/11/2008 à 16:49

La pension alimentaire que mon ex- ou concubin (avec qui vous n'étiez pas marié) avait promis de vous payer lors de votre séparation ne vous est plus versée régulièrement, il vous faut la réclamer à chaque fois et il est de plus en plus difficile...de plus il ne prend plus son fils depuis un mois
puis je faire une saisie sur rémunération je connais l'adresse de son employeur
merci de votre aide

Par **Marion2**, le 21/11/2008 à 17:15

Bonjour,
Avez-vous un jugement du tribunal ? Si oui, présentez votre jugement à un huissier qui procédera à une saisie sur salaire.
Au cas où vous n'auriez pas de jugement, saisissez le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance. Il statuera sur le montant d'une pension alimentaire et d'un droit de visite et d'hébergement.
Dans votre cas, un avocat n'est pas nécessaire.
Si vous n'avez aucun jugement, vous ne pourrez pas faire saisir votre ancien compagnon.
Cordialement

Par **sylvie**, le 21/11/2008 à 17:27

je possède le jugement puis je m'adresser au tribunal du débiteur

Par **Marion2**, le **21/11/2008** à **17:30**

Si vous avez un jugement, allez avec ce jugement voir l'huissier qui procédera à une saisie sur salaire de votre ex-compagnon (vous n'aurez pas de frais).
C'est l'huissier qu'il faut contacter, le tribunal ne fera rien dans la mesure où vous avez déjà un jugement.
CDT

Par **sylvie**, le **21/11/2008** à **17:32**

meme si il verse la pension en le supliant

Par **Marion2**, le **21/11/2008** à **17:35**

Si votre ex compagnon a commencé à ne plus verser la pension, vous aurez toujours des problèmes.
Vous n'avez pas à le supplier pour qu'une fois de temps en temps il vous verse cette pension ! Elle est pour votre enfant cette pension quand même !
Il faut voir l'huissier.CDT

Par **sylvie**, le **21/11/2008** à **17:41**

ou trouver l adresse d un huissier merci de vos reponse tres rapide

Par **Marion2**, le **21/11/2008** à **17:50**

Soit dans les pages jaunes sur internet ou sur l'annuaire téléphonique. Vous en trouverez un sans problème.

Par **sylvie**, le **21/11/2008** à **18:33**

merci encore cordialement